

LE BOCASSE *Mag'*

Bulletin d'informations municipales N°21 • Mai 2023



” Le mot de notre Maire ”

Mesdames et Messieurs, chers habitants

La période pluvieuse de ces derniers temps ne suffira pas à remplir les nappes et notre Département reste en alerte jaune. Par contre la végétation en profite pleinement et les jardins explosent de verdure et de fleurs pour égayer notre village.

Grâce à une subvention exceptionnelle de la mairie et au soutien financier de l'ASCEB, l'école Fertel a pu réaliser un voyage scolaire pendant deux jours à Paris. Tout s'est bien passé et tous garderont un bon souvenir de cette escapade.

Les activités associatives s'enchaînent avec rythme, ainsi les marcheurs sont nombreux et fidèles aux rendez-vous hebdomadaires, les aînés continuent leurs activités et sorties, Boc Anim a réalisé deux évènements successifs : le rallye pédestre et le loto. Bravo à tous !

Une cérémonie de remerciement et mise à l'honneur a eu lieu à l'espace Boval pour notre ancienne secrétaire de Mairie Madame Perrot. Elle m'a prié de remercier tous les habitants qui ont participé d'une manière ou d'une autre à cet évènement.

Nous attendons avec impatience la reprise des travaux de l'Eglise chœur et berceau de la nef et la deuxième tranche. Des devis sont également à l'étude pour la rénovation de l'isolation thermique des classes de l'école Fertel.

Un grand merci à toute l'équipe du Bocasse mag, car c'est à chaque fois un gros travail de rédaction et il permet de vous informer et éclairer.

La kermesse et la fête du village auront lieu le 24 juin prochain je vous y attends nombreux. En attendant je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous

la Mairie



Horaires d'ouverture :

VENDREDI

de 16H00 à 18H00,

Possibilité de prendre
rendez-vous :

Tél. 02 35 33 22 24

www.mairie-le-bocasse.fr

mairie-du-bocasse@orange.fr

Facebook

Commune du Bocasse



Procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2022

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 17 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 novembre 2022 à 19 h 00 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Etaient présents : Mme BELLIARD VALLEE - Mme FOLIOT - M. DUBOIS - M. LAVATINE - M. GOURRE - M. GOIRAND - Mme BEAUPERE.

Étaient excusés : Mme DEPESTELE - Mme PAPILLON (pouvoir M. GOIRAND) - Mme CELIKOVIC - M. PASTY LIGNY - M. RADOUX (pouvoir M. BERTRAM) - M. PAJOT.

Madame BELLIARD VALLÉE est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 octobre 2022.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA D6 ROUTE DE CLERES

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de la traverse d'agglomération de la D6 établi en concertation avec la DDR agence de Clères et le Cabinet d'études Craquelin. Monsieur le Maire présente l'estimation financière accompagné du Directeur de la DDR Agence de Clères. Les derniers plans modifiés faisant l'objet de la délibération n'ont pas été transmis pour le conseil municipal.

| | | |
|---------------------|------------------|-----------------|
| Part Départementale | 258 452.40 € TTC | 215 377.00 € HT |
|---------------------|------------------|-----------------|

| | | |
|----------------|------------------|-----------------|
| Part communale | 166 688.40 € TTC | 138 907.00 € HT |
|----------------|------------------|-----------------|

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet pour prendre rang auprès du Département. Le projet pourra être modifié tant sur le plan technique que financier. Le Maire après délibération fait procéder au vote du projet tel que présenté à main levée.

Résultat : 5 voies pour dont la voie de Monsieur le Maire
5 voies contre

En séance compte tenu de l'égalité stricte des voies, le projet a été reporté pour être retravaillé. Néanmoins après la séance au conseil municipal, renseignement a été pris auprès de la Préfecture, le vote du président de séance est prépondérant, la délibération est adoptée favorable. Les membres du conseil municipal qui se sont prononcés contre ce projet insistent sur le fait qu'ils sont favorables à un aménagement sur cette voirie.

GARDERIE PERISCOLAIRE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Un avant-projet pour l'extension de la garderie a été établi pour une estimation de 64 040 € HT. Après consultation d'architectes nous avons reçu deux offres pour la maîtrise d'œuvre : Cabinet LNB

15 000 € HT

Cabinet Atelier G 11 050 € HT

Monsieur le Maire propose de reporter la décision afin d'obtenir des précisions complémentaires et un devis précis des missions optionnelles pour chacun de ces deux cabinets.

SDE 76 CONVENTION MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- Adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer,

CDG76 ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur

demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

DELIBERATION PORTANT INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'instituer la taxe d'aménagement.
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % sur le territoire de la commune de Bocasse.

TAXE D'AMENAGEMENT INSTITUTION DU REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE

Cette délibération devait intervenir avant le 31 décembre 2022, toutefois le sénat s'est mobilisé pour revenir sur cette obligation qui a été annulée en séance du 22 novembre dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux église, nous sommes toujours en attente de devis de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle les différentes manifestations passées et à venir.

L'élection du conseil municipal d'enfants aura lieu le 29 novembre.

M. DUBOIS rappelle à Monsieur le Maire les problèmes de feux sur la commune et évoque un acte de chasse dangereux.

M. DUBOIS demande le résultat de la plainte concernant les panneaux de signalisation, la mairie doit se rapprocher de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 7 février 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 février 2023 à 19 h 00 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Étaient présents : Mme BELLARD VALLEE - Mme DEPESTELE – Mme PAPIILLON - M. DUBOIS - M. GOURRE
M. PASTY LIGNY - M. GOIRAND – M. RADOUX.

Étaient excusés : Mme FOLIOT (pouvoir Mme PAPIILLON) - Mme CELIKOVIC - M. LAVATINE - M. JULIEN.

Monsieur PASTY LIGNY est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'assurer le secrétariat de la Mairie. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 17 mars 2023, un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : (8 voix pour – 2 voix contre)

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps complet, à compter du 17 mars 2023.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. L'agent exercera les fonctions de secrétaire de mairie, il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans un poste similaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif, Indice majoré 363.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ECOLE FERTEL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente le projet de voyage scolaire établi par Mme ROBERT Directrice de l'école, il présente le budget prévisionnel dont le montant s'élève à 12 973 € ainsi que la demande de subvention exceptionnelle pour un montant de 2 733 € nécessaire à l'équilibre du budget, de façon à limiter la participation pour les familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable, la subvention sera versée auprès de la coopérative scolaire. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

SDE 76 PROGRAMME PUBLIC 2023

Monsieur le Maire présente un projet déjà validé début 2022 et préparé par le SDE76 pour l'affaire « Route de La Mare hameau de Bosc la Mer ». N'ayant pas été retenu par le SDE il est à nouveau proposé avec un montant prévisionnel qui s'élève à 24 168.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 586.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2023 pour un montant de 9 586.00 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DELIBERATION PORTANT INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'instituer la taxe d'aménagement.
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % sur le territoire de la commune de Bocasse.

La délibération entrera en en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de restauration du clocher de l'église sont en cours d'achèvement.

Le conseil municipal d'enfants se réunira après les vacances de février.

M. GOIRAND informe sur les différentes animations de Boc Anim :

Atelier masque

Loto le 26 mars

Rallye pédestre le 2 avril

M. GOURRE explique au conseil municipal la teneur d'une réunion publique à St Ouen du Breuil au sujet d'un projet photovoltaïque.

Mme PAILLON évoque des problèmes de voirie Route du Calvaire et Route d'Anceaumeville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.



Le 13 mars dernier, s'est tenue la première séance du Conseil Municipal des Enfants en présence de Mr le Maire et de la 1^{ère} adjointe.

Tous les élus du CME étaient présents.

La faim se faisant sentir à la sortie de l'école, un goûter opportun a fait le régal des enfants.

La séance a commencé après cette restauration.

D'abord lecture par Mr le Maire de la charte de l' élu.

Ensuite les enfants ont été invités à prendre la parole et évoquer des thématiques qui leur tiennent à cœur. La vitesse trop élevée Rue de l'église, les mégots jetés par terre...

Des demandes ont été effectuées :

- Un cendrier sur le terrain de pétanque
- Un panneau pense à moi à l'approche de l'école,
- Des cartons rouge et jaune
- Un 2^{ème} but de foot pour l'école
- Des cordes à sauter
- Des barres sur le parcours santé et jeux pour les petits.
- Un skate Park.

Certaines demandes ont retenu notre attention.

Les enfants sont invités à participer à la cérémonie au monument au mort le 8 mai.

La prochaine réunion est prévue le 15 mai à 16h30.



Vœux du Maire 2023

Monsieur le Maire accompagné des élus et des personnalités invitées a présenté ses vœux 2023 à la population lors de la cérémonie du 20 janvier à la salle Boval. A cette occasion les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants étaient présents. Mr le Maire a présenté les projets en cours et à venir . Il a remercié les associations pour leur engagement au sein de la commune ainsi que le personnel communal. Comme c' était la 1^{ère} cérémonie de vœux depuis la crise covid, les nouveaux habitants installés depuis 3 ans ont été mis à l' honneur et ont reçu des petits présents de bienvenue dans notre commune.

BONNE ANNEE 2023 A TOUS

Départ en retraite de madame Perrot

Le 5 mai dernier une réception était organisée dans la salle Boval pour fêter les 32 années de bons et loyaux services de Mme Perrot au secrétariat de notre mairie en présence des membres de sa famille, du Maire ,du conseil municipal, des Maires honoraires et maire de village voisin. .Les Bocassiennes et les Bocassiens étaient venus en nombre pour la remercier et lui faire honneur .

Mr le Maire dans son discours a retracé sa carrière notamment 167 naissances recensées et 125 mariages officiés et félicité Mme Perrot pour son engagement et sa disponibilité au service de notre commune.



Nous lui souhaitons une longue et belle retraite parmi les siens.

Après la remise des cadeaux nous avons partagé champagne et petits fours dans une joyeuse ambiance.

Mme Perrot tient à remercier chaleureusement toutes les personnes de leur présence et de leur participation à cette fête.





Dimanche 8 mai 2023

Comme tous les 8 mai nous nous sommes réunis au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats de la guerre de 1939-1945 qui se sont battus pour la France, notre indépendance et nos libertés.

Mr le Maire a lu le discours de Mme Darrieussec Ministre des anciens combattants. Une gerbe a été déposée et la Marseillaise entonnée. Une pensée pour tous les soldats de toutes les guerres.



Les travaux de l'église

Comme vous avez pu le constater, l'église n'est pas réouverte au public et des travaux complémentaires doivent avoir lieu.

Au préalable, nous cherchons des solutions pour corriger quelques malfaçons sur la toiture : légère infiltration le long du pignon nord et gouttière coté est mal positionnée. Les discussions étant difficiles avec les professionnels concernés, nous avons fait appel à un expert pour nous conseiller et trouver des solutions de sortie pour clôturer cette tranche de travaux.

Lors du chantier, le bénitier a été cassé par la société Métiers du Bois. Elle a pris en charge la réalisation à l'identique d'un nouveau bénitier qui vient d'être posé. Les bancs et portes missels ont également subi quelques avaries. L'entreprise Buron de Bosc la Mer vient de réaliser la réparation de ces dommages. L'entreprise Lanfry finance en partie ces travaux.

Une fois ce dossier clos, nous souhaitons entamer la deuxième tranche des travaux. Ainsi une étude est en cours pour refaire la voute de la nef qui est assez endommagée et réaliser quelques réfections sur la charpente du chœur avant la couverture de cette dernière.



Le voyage des écoliers

9 mai 2023 départ pour Paris pour tous les élèves de l'école Fertel ainsi que les élèves de l'UEE.



Depuis le temps que nous parlions de Paris enfin nous y sommes allés !

Bien entendu nous avons visité la tour Eiffel !

Puis expériences à la cité des sciences. On a tout



essayé, c'est vraiment **incroyable** !



Pour les copains de la maternelle c'était le retour à la maison mais pour les autres le séjour continuait.

Et après une bonne nuit entre copains nous voilà sur un bateau mouche ! Quelle drôle d'aventure, visiter Paris en étant sur la Seine ! C'était vraiment **chouette** on voyait en vrai les monuments dont nous



avons parlé en classe avant le voyage. **EXTRA.**

Et enfin après quelques bouchons parisiens nous sommes allés profiter de l'exposition immersive à l'atelier des lumières. Exposition sur Chagall et Klee on pouvait s'allonger, se promener tout en découvrant en grand projetés sur les murs et le sol, des œuvres de ces artistes. **splendide.**



4 mois que l'année 2023 est commencée et nous pouvons dire que notre association reste dynamique malgré que nous prenions de l'âge ; (en fait comme tout le monde)

A notre, première réunion de l'année le jeudi 12 janvier, nous avons pu renouer avec la tradition pour fêter les rois avec nos amis de Sierville .



Certains Siervillais sympathiques, vu leur nombre par rapport au nôtre ont mis la « main à la pâte », ce dont nous les avons remerciés

Notre Assemblée Générale 2022 s'est tenue le jeudi 2 Février où nous avons accueilli de nouveaux adhérents mais hélas, trois Anciens ont du quitter Bocasse . Nous avons fini par un goûter soupant.

Les 3^{èmes} Jeudi de Février, Mars, Avril ont réunis quelques uns d'entre-nous pour occuper ces jours d'hiver ; à l'un de ces jeudis nous avons pu déguster des beignets cuisinés par Dédé .

Le 30 Mars, nous nous sommes dirigés sur Paris où après un repas « Italien » nous avons assisté à la pièce de théâtre « Le jour du Kiwi » avec Gerard JUGNOT et son fils.

Jeudi 6 Avril jeux habituels suivis d'une soirée raclette où nous avons vu Bernard et Jacques à la recherche de prises électriques efficaces. Heureusement l'intervention de François nous a permis de manger chaud ce qui est impératif pour une raclette. La bonne humeur était toujours présente. Et enfin nous avons pu, le vendredi 14 Avril, nous retrouver au restaurant à Canteleu où comme d'habitude nous n'avons pas été déçus de notre repas.

BOC'ANIM, comité des fêtes du Bocasse compte, désormais 15 membres (11 à l'AG constitutive en octobre 2022) et des renforts volontaires lors des actions.

Certains membres sont habitants récents de la commune. Plusieurs actions réalisées depuis le début d'année ont enregistré une participation significative du public.

Voici une synthèse des rencontres organisées :

Ateliers créatifs pour les enfants en Février et Avril 2023 :
23 enfants y étaient présents.



En mars, l'organisation d'un loto à l'espace BOVAL,
avec 2000€ de lots mis en jeu, a réuni 180 personnes.



Le 2 avril, la 2^{ème} édition du rallye pédestre Le Bocassien
comptait 50 personnes.



*Toute l'équipe BOC'ANIM vous remercie de votre enthousiasme et votre dynamisme lors de ces actions.
La suite du programme de l'année vous sera communiquée prochainement.*



**Association Sportive et Culturelle
du Bocasse**

Février 2023 :

- Vente de crêpes au profit du voyage scolaire
- Cours de Yoga par Stéphanie Wallet au profit du voyage scolaire

Samedi 4 Mars 2023 : Carnaval



Un grand merci à tous

notre Village et son Histoire...

Jean-Baptiste DUTHIL, un bagnard bocassien en Guyane

La voiture tremblait et secouait ses passagers. Le repos y était impossible, collés les uns aux autres, les prisonniers étaient silencieux, épuisés. Plus aucun grognement, plus aucune insulte ne jaillissait de cette boîte solide. Le voyage durait déjà depuis une semaine, toujours plus ralenti par la fatigue des chevaux qui devaient tirer un équipage de forçats endurcis. Parmi eux, Jean-Baptiste Duthil, adossé à l'une des parois de cette cage ambulante, s'était muré dans le silence lui aussi. Il repensait à ses dernières années, à son village un petit peu aussi. Né en 1804 au Bocasse, il avait connu la frugalité, et, plus souvent encore, les hivers de misère qui endormaient les champs et appauvrirent le foyer. Il n'avait pas eu la vie la plus dure jusque-là, se disait-il parfois après avoir entendu tant d'histoires nauséabondes rapportées par les autres brigands. Son père, qui était journalier dans les champs non loin du Mouchel, mourut lorsqu'il avait 4 ans, et sa mère n'était pas la plus dure avec lui... Enfin, ces souvenirs étaient lointains.

Cette vie d'exclu de la société, elle n'était pourtant pas plus simple que celle d'un honnête chrétien, mais le travail d'ouvrier ne payait pas. Il avait essayé néanmoins, il s'était fait terrassier il y a quelques années. Il déblayait les routes, et il les arpentait aussi, en se logeant chez qui il pouvait, dans une grange du coin, généralement sans l'accord du propriétaire. Ses superviseurs, aussi tyranniques que lui, l'insupportaient. Ils le payaient sou par sou ? Il avancerait pied par pied ! Souvent, il était viré sans ménagement. Il tenta alors le travail en ville, sans davantage de satisfaction. Se loger et se nourrir, loin de la portée des champs mal surveillés et des granges à l'écart des fermes, était encore plus difficile dans les basses rues puantes. Sans femme, sans enfant, il se laissa tenter par l'aventure aux côtés d'autres voyous de la capitale normande. Au début, il fallait se faire la main. Alors, durant les soirs, il rapinait les derniers légumes d'un étal, il détroussait les vieillards dans les ruelles mal éclairées, et dépensait enfin l'argent sale au bar pour entériner par un rituel bien connu ce nouveau quotidien illégal.

Les forces de l'ordre le cherchaient, mais il savait qu'il n'était pas le seul et que toute la bande du Rouen interlope restait la plupart du temps insaisissable pour la municipalité. Est-ce peut-être par inconscience, ou même par insolence, qu'après plusieurs mois, Jean-Baptiste se laissa aller à l'imprudence. Il fallait se diversifier pour ne pas se faire coincer, et le Bocassien s'était depuis peu intéressé au commerce lubrique. Les petites représentations obscènes et les livres érotiques qu'il vendait à la sauvette lui portèrent finalement malchance. Il fut capturé en 1843. La France à cette époque connaît un regain d'autoritarisme alors que le roi Louis-Philippe est de plus en plus contesté. La censure accroît sa pression sur la société et les mauvaises mœurs, aussi bien politiques que sociales, sont de plus en plus sanctionnées. Jean-Baptiste est condamné à 3 ans de prison le 14 août.

Ses années passées dans des conditions déjà terribles en termes d'insalubrité et de traitements vont l'user profondément alors qu'il s'approche de ses 43 ans. À sa libération, loin d'adopter un mode de vie plus raisonnable, il replonge rapidement dans le crime en ne faisant plus que des vols à main armée. Cependant, cette vie de fuite permanente ne lui était plus permise avec les premiers problèmes de santé et l'usure du temps sur son corps. Il se fait à nouveau condamner en 1847, cette fois à 5 ans de travaux forcés. Il entend alors parler de la révolution de 1848, de l'instauration d'une nouvelle république. Il pense d'abord qu'il pourrait être libéré par un décret d'amnistie générale au vu de l'ampleur de l'évènement. La France certes connaissait un régime basé sur une certaine égalité pour la première fois depuis presque 45 ans, mais ce nouveau régime n'était pas synonyme de laxisme.

Sa deuxième peine enfin purgée, le cercle vicieux continua sans jamais plus aucune chance pour Jean-Baptiste Duthil. Interdit de résider à Rouen et aux alentours, il est forcé de retourner au Bocasse. Il n'arrive pas à se souvenir du sentiment qu'il eut de retrouver son village natal. Avait-il été heureux ? Plus rien ne le rattachait à cet endroit. Les gens qu'il avait côtoyés plus jeune se méfiaient de lui désormais, quand ils apprirent qu'il était surveillé par les forces de l'ordre. Et comment cacher ça dans un village... tout se sait ! Il grince des dents en se faisant cette réflexion. Cette surveillance justement, il ne pouvait pas la tolérer. Il avait passé 7 ans déjà sous surveillance, subissant insultes et coups. Il avait toujours eu une vie de misère, rien ne pouvait être pire après tout ça. Pourtant, une décision du tout jeune empire de Napoléon III, par l'ouverture de certains bagnes dans les colonies, allait rendre l'avenir du Bocassien plus sombre encore.

Les derniers kilomètres défilaient doucement sous les roues de la voiture de fer. Le trajet prenait fin et Jean-Baptiste en avait terminé avec ses souvenirs. L'inconnu était devant lui et captait toute sa concentration. Les prisonniers furent débarqués sur le port de Toulon. Un vent glacial de décembre mordait la chair à peine sortie de cette cage qui était comme une étuve. Les agents vociféraient et agitaient leurs bâtons pour les mettre en rang. Tous voyaient la corvette sur laquelle ils allaient traverser la grande étendue d'eau... Une mer et un océan à arpenter. Pour ces forçats qui en avaient tant vu, cela représentait malgré tout une infinité inconcevable. Le

bateau, doté de 3 mâts, s'appelait l'Égérie. En se dirigeant dans la cale les uns derrière les autres, les prisonniers se rendirent compte qu'ils n'étaient pas les premiers à monter sur le navire. En tout, ils allaient être près de 300 déportés entassés sous le pont. Plusieurs dizaines, terrassés par la difficulté du voyage, devant endurer la déshydratation, la maladie, la faim et le mal de mer, mourront peu de temps après être arrivés. Les semaines de voyage sur les routes de France furent finalement un moindre mal par rapport au cinq mois de traversée dans une mer agitée.



La corvette l'Égérie, immortalisée le jour de son départ, le 14 décembre 1852

Arrivés à Cayenne, Jean-Baptiste fut tout de suite surpris par l'ambiance étouffante de la Guyane. Cette verdure si dense et cette chaleur assommante, il n'avait jamais vécu ça, même lors des étés les plus chauds de Normandie. Cependant, lui comme le reste des prisonniers n'eurent pas le temps de s'y accoutumer et furent assignés dès le débarquement aux travaux forcés. Comme si l'effort, rendu plus éreintant encore par le soleil, ne suffisait pas, les moustiques et les insectes les assaillaient. Pour un Français n'ayant jamais vu quelque chose de plus exotique qu'une représentation d'éléphant sur une gravure, le Bocassien nageait là en plein cauchemar. Il avait finalement trouvé pire, et il ne pourrait se réveiller de celui-ci avant 10 ans. En effet, par brutalité ordinaire d'une société habituée à la violence, la loi prévoyait de doubler le temps passé d'un bagnard dans une colonie par rapport à sa condamnation. Jean-Baptiste avait été condamné à 5 ans de travaux forcés à Cayenne, il devrait en fait légalement survivre 10 ans en Guyane. Peu de personnes réussirent à survivre assez longtemps pour rentrer en métropole. Le bagne dans les colonies était comme une peine capitale à retardement, une sorte de roulette russe rendue plus terrible encore par son impact psychologique. Cet enfant de l'arrière-pays cauchois n'échappa pas à la règle. Son corps ayant enduré plus de traumatismes et de fatigue que beaucoup de son temps, il s'éteignit à 55 ans, à bout de force et rongé par un mal profond qui lui provoquait diarrhées et vomissements. Il en était à sa sixième année d'exil.



Représentation de bagnards débarqués à Cayenne, en Guyane

Jean-Baptiste Duthil fut ainsi le premier Bocassien à fouler le sol américain, aux prix d'un destin tragique vécu dans ce bagne qu'on appelait alors la « guillotine sèche ».

Mathieu FERRAND, licencié ès histoire.



FÊTE DU VILLAGE

Samedi 24 juin 2023



P
R
O
G
R
A
M
M
E

Kermesse de l'école organisée par l'ASCEB

- **Rendez-vous à 11h** dans la cour de l'école avec nos maîtresses pour un verre de l'amitié.
 - **12h** ouverture de la buvette/restauration et des divers stand de la kermesse .
- Nous vous proposerons également une vente d'enveloppes adultes et enfants , toutes gagnantes!!!
- Une chasse aux trésors par tranche d'âge vous sera également proposée ainsi que d'autres surprises ...

Pour connaître le programme du déroulement de cette journée festive n'hésitez pas à suivre notre page Facebook ASCEB ASCEB .

17h00 fermeture des portes de la kermesse mais la journée n'est pas finie !!! Boc' Anim nous embarque dans une folle aventure.

Soirée du village organisée par BOC'ANIM

Après l'armada de Rouen, des pirates et vikings font un détour par Le Bocasse pour participer à une belle soirée festive.

Le fil rouge de la soirée est placé sur le thème de la mer autour du monde.

N'hésitez pas à revêtir votre plus beau costume de pirate ou viking.

Dès **17h00**, des musiciens rencontrés lors d'un périple des marins vous emmèneront faire un Tour du village au rythme des percussions brésiliennes.

Point de départ devant l'école.

18h30, Après cette déambulation musicale , la municipalité vous offrira l'apéritif de la fête à l'espace BOVAL.

Nous aurons l'opportunité de voter pour sélectionner les plus beaux habits de marins . Ces heureux personnages seront récompensés.

19h30, pour le diner, nous vous proposons d'amener vos préparations culinaires.

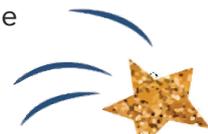
Une buvette sera ouverte pour compléter votre repas avec boissons, grillades, frites .

Quand les marins s'attablent c'est pour manger , se désaltérer et aussi chanter. Un blind test vous donnera envie.

Vous exercerez votre talent avec des chansons de marins... C'est un fameux 3 mats !!! ...

En soirée, les marins aiment la fête et dansent. Une piste de danse sera ouverte pour votre plaisir au rythme de la sono.

23h00, le public se retrouvera autour d'un feu de joie pour assister à la dernière bataille navale d'un bateau pirate .



Les numéros et contacts utiles

SAMU 15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Toutes URGENCES 112 (Europe)

URGENCES MEDICALES

SOS Médecin..... 02.33.01.58.52
Médecin de Garde 116 - 117
Pharmacie de Garde..... 32.37
Dentiste de permanence..... 02 35 15 81 27
Centre Anti-Poison 02 41 48 21 21

NUMEROS UTILES

Ecole du Bocasse : 02 35 33 11 07
Curé : Abbé Michel Patenotte..... 02 35 74 57 56
..... 06 47 98 01 56
Inter Caux Vexin (Com.com)..... 02 32 93 91 13
Gendarmerie Montville 02.35.33.71.85
Trésor Public MONTVILLE 02.35.33.71.62

Pour vous accompagner...

Maisons France Services

Les maisons France Service les plus proches de Bocasse pour vous aider dans toutes vos démarches.

Vous pouvez prendre rendez vous par tel ou mel.

- Espace Delahaye à Yerville 02 32 70 49 50

accueil@espacedelahaye.fr

- Buchy 02 32 91 50 94

buchy@france-services.gouv.fr

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Prendre rendez-vous à la mairie du Bocasse

Tél : 02 35 33 22 24

Centre Médico Social

2 A, Rue des Déportés 76710 MONTVILLE

Tél. 02.35.33.76.89 - Fax : 02.35.33.45.10

Assistante sociale :

RDV auprès du secrétariat du centre Médico-Social de Montville

SSIAD Service des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées:

38 rue H. Lemarchand 76690 CLERES

Tél. 02.35.33.74.75

CLIC (Buchy, Clères, Darnétal) Informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées:

Sylvie MARTIN - Mairie de MONTVILLE

Tél. 02.32.93.91.07 - www.clicrouen.fr

Tél. 02.35.07.06.94

Mission locale de l'agglomération rouennaise :

Oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans

Mairie de MONTVILLE

sur RDV Tél : 02 32 13 10 29

www.missionlocalerouen.fr

Conciliateur de justice :

Mr Jean Claude Aschenbrenner,

mairie de Bosc le Hard

Tél. 02 35 33 30 53 (sur rendez-vous)

Informations pratique et rappels

Déchetterie :

Les cartes sont à retirer directement à la déchetterie

Horaires de tontes :

En semaine : 8h - 12h / 14h - 20h

Le samedi : 9h - 12h / 15h - 19h

Le dimanche : 10h / 12h

Le brûlage des déchets est interdit.

Le mot de la rédaction :

Très heureux de vous retrouver pour ce nouveau numéro du Bocas'mag printanier. De nombreux événements ont rythmé la vie de notre beau village ces derniers mois : les rencontres joyeuses de fin d'année, le marché de Noël de l'Asceb, les ateliers de création des enfants, le loto et le rallye pédestre au début du printemps, la cérémonie du 8 mai et le séjour à Paris de nos très chers élèves. Hâte de tous vous retrouver le 24 juin prochain pour notre superbe fête du village en étroite collaboration avec l'Asceb pour une journée et soirée de grandes festivités. Prenez soin de vous et à très vite.

la Team Com
du Bocasse.